

# Championnat de France d'Endurance des moins de 25 Chevaux

\*\*\*\*\*

## ART 1 – DEFINITION

Pour favoriser l'accès à la compétition au plus grand nombre, la Fédération Française de Motocyclisme organise pour l'année 2012 une série de courses d'Endurance ouverte aux catégories définies à l'article 1.1.

Un titre de Champion de France sera attribué dans les catégories open jusqu'à 80 cm<sup>3</sup> 2 temps à boîte de vitesses ou variateur et 125 monocylindre 4 temps à variateur. Celui-ci pourra ne pas être attribué si moins 15 teams ont marqué des points dans les deux catégories respectives durant la saison.

Un titre de champion de France sera attribué dans les catégories open jusqu'à 125 monocylindre 4 temps à boîte de vitesses. Celui-ci pourra ne pas être attribué si moins 15 teams ont marqué des points durant la saison.

### ART 1.1-Les machines admises à concourir pour le titre, réparties en 2 catégories, sont les suivantes :

1. Open jusqu'à 80 cm<sup>3</sup> 2 temps à boîte de vitesses ou variateur et 125 cm<sup>3</sup> 4 temps monocylindre à variateur : plaques jaunes numéros noirs

2. Open jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> 4 temps monocylindre à boîte de vitesses : plaques noires numéros blancs

NUMEROS : Les numéros de course du Championnat de France seront attribués à chaque Team par l'organisateur de la première épreuve (du n° 1 au n° 99) Les concurrents n'ayant pas participé à la première épreuve obtiendront leur numéro auprès du délégué selon les numéros disponibles dès la première course où ils s'engageront.

Le même N° ne pourra être attribué qu'une seule fois dans la saison.

## ART 2 – REGLEMENT TECHNIQUE ENDURANCE

### A) MODIFICATIONS OBLIGATOIRES

- Démontage des béquilles, rétroviseurs, clignotants, phare, pédales et feu AR.
- Embouts de guidon fermés.
- Les repose-pieds devront être repliables avec ressorts de rappel ou réalisés dans un matériau facilement cassable.
- Tous les reniflards (essence, huile, eau, électrolyte) devront aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs.
- Tous les bouchons de remplissage ou de vidange devront être freinés.
- Avertisseur sonore démonté ou neutralisé.

-pour toutes les modifications et dispositions non comprises dans ce paragraphe se reporter à l'article 3 du RTG.

Pour le poids machines 80 cm<sup>3</sup> se reporter à l'article 5 du RTG.

Le carburateur devra avoir un diamètre maximum de 26 mm. Voir article 5 du RTG.

### B) CARBURANT

- Carburant de type sans plomb vendu aux pompes routières. Des tests de carburant pourront être effectués à la demande du délégué et / ou de la direction de course. Les teams désignés devront se présenter avec leur machine ( réservoir vide) et un bidon d'huile cacheté, au contrôle technique, 20 minutes avant la fermeture du parc d'attente ( volume de carburant 5 litres maximum fourni par l'organisateur, à la charge du team et réglé par celui-ci avant le départ) et justifiant son achat hors grandes surfaces. Le team devra effectuer son premier relais (minimum vingt minutes) avec ce carburant sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Ravitaillement interdit sur la piste, autorisé dans la zone prévue, moteur arrêté, extincteur obligatoire dans tous les stands.

Il est OBLIGATOIRE de mettre un tapis de sol sous la machine pour toute intervention de manière à protéger l'environnement. En cas de non respect de cette disposition une procédure de stop and go sera appliquée.

En cas de récidive, il sera appliquée une pénalité de 2 tours.

Un chèque de caution d'un montant de 100€ sera demandé à chaque team pour l'enlèvement des tapis et le nettoyage du sol des stands. après la fin de l'épreuve. Ce chèque sera encaissé en cas de non respect de cette procédure

### C) TOUTE MODIFICATION NON-STIPULEE DANS LES PARAGRAPHS PRECEDENTS EST REPUTEE INTERDITE

**D) APRES LES VERIFICATIONS TECHNIQUES, LE REMPLACEMENT DES PIECES SUIVANTES EST INTERDIT :** Cadre, bas moteur, carters et cylindre, sauf roulements et vilebrequin.

### E) Montage d'un bracelet coupe circuit obligatoire pour toutes les catégories

## ART 3 – TRACE

Les épreuves se dérouleront sur des Circuits homologués. Pour un circuit de 800 mètres, la capacité sera de 30 machines. Au-delà de 800 mètres, la capacité sera augmentée de 3 pilotes par fraction de 100 mètres. En dessous de 800 mètres, la capacité sera diminuée de 2 pilotes par fraction de 100 mètres.

Les organisateurs doivent faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier de l'épreuve.

Le circuit peut être un circuit permanent réservé aux deux roues et/ou un circuit homologué pour le karting et/ou un circuit provisoire aménagé pour la circonstance et répondant aux dispositions évoquées ci-après.

Si la piste est pourvue de bretelles de raccordement formant plusieurs possibilités de pistes de longueur différente, les bretelles non utilisées doivent être fermées par des piles de pneus liaisonnées. Les organisateurs doivent faire figurer sur le règlement particulier de l'épreuve, le nombre maximum de machines admises.

**CALENDRIER :**

Les points permettant d'établir les classements du Championnat de France d'endurance seront acquis lors des manifestations qui se dérouleront aux dates suivantes :

1 <sup>er</sup> avril	ROANNE	AMR PANISSIEROISE
29 Avril	FONTENAY LE COMTE	MC FONTENAY LE COMTE
13 mai	JUVAINCOURT	MC LUNEVILLE
27 mai	SEPTFONTAINE	RMSC VILLEURBANNAIS
10 juin	VARENNES SUR ALLIER	MC EN SAINT POURCINOIS
24 juin	LE CREUSOT	RM CREUSOTIN
14-15 juillet	MAISON BLANCHE	ASCOP MOTO LE MANS
29 juillet	ANCENIS	MTT HERBLINOIS
9 septembre	LA ROCHE DE GLUN	MC LYON

Le calendrier Définitif sera disponible sur le site [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org)

L'une ou l'autre de ces courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la Commission nationale de vitesse, des épreuves pourront également être rajoutées ou annulées en cours de saison.

**ART 4 – PILOTES – EQUIPAGES**

Chaque équipe sera composée de 2 à 4 pilotes maximum (dont un âgé de plus de 15 ans) afin de respecter les temps de conduite. Pour une épreuve de 24 heures ce nombre sera porté à 6 pilotes. (cf. : article 10 : courses).

Un pilote ne peut être inscrit que dans une seule équipe par épreuve. Age minimum 12 ans le jour de la course pour les machines moins de 25 CV.

Licences pour les pilotes: NCJ, NCA, NCB, licence 1 épreuve.

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne représentante légale ou mandatée, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, minimum catégorie LAP (assistant pilote). Tout responsable de Team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage ou de pré grille devra être titulaire d'une licence FFM au minimum de catégorie LAP.

**ART 5 – ENGAGEMENTS**

Les engagements devront parvenir au Club Organisateur **au minimum 30 jours** avant la date de la manifestation accompagnés du droit d'engagement - non remboursable, afin de permettre au club de confirmer ou d'infirmer l'organisation de l'épreuve, ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée au nom et adresse du responsable du Team.

Droits d'engagements : **175 €** pour une endurance de 4 heures – **400 €** pour 24 heures suivant la durée figurant au règlement particulier de l'épreuve, (dont 10 € de location du transpondeur).

Passé cette date et dans la limite des places disponibles, ces droits seront majorés de 30 €.

Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Le **nombre d'engagés sera limité** à la capacité **homologuée** du circuit. Ils ne deviennent définitifs qu'après encaissement des droits et confirmation par l'organisateur.

Priorité sera donnée aux teams ayant marqué des points au Championnat sous réserve que les engagements arrivent dans les délais, le cachet de la poste faisant foi.

Les engagements des pilotes mineurs devront être accompagnés d'une autorisation parentale.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

**ART 6 – CHRONOMETRAGE - TRANSPONDEURS**

Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur. Les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront fixer sur leur machine. Des supports de transpondeur seront vendus aux pilotes au prix de 8 € et resteront leur propriété.

Une caution de 200 € sera demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.

Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration de ce transpondeur est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une demi-heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la F.F.M. ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Le pilote récidiviste pourra être sanctionné d'une amende de 50 €. En cas de non restitution, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

La caution sera remboursée intégralement lors de la restitution du transpondeur en bon état à la fin de la manifestation.

Le numéro de chaque team devra être affiché dans les stands bien lisiblement. Un emplacement de 3m x 3m maximum sera mis à la disposition de chaque team, charge pour lui d'y installer son stand qui sera placé sous sa responsabilité.

**ART 7 – VERIFICATIONS - BRIEFING**

**Vérifications Administratives** : les pilotes devront présenter :

- leur confirmation d'engagement,
- leur licence en cours de validité et CASM,

Ils recevront un transpondeur, pour le chronométrage électronique, en échange de la caution prévue à l'article 6, ainsi que leur passeport technique (à la première épreuve), et un bracelet de couleur.

**Vérifications Techniques** : les machines conformes aux prescriptions des articles 2 et 3 du présent règlement devront être présentées avec plaques et numéros de course, ainsi que le transpondeur en place sur la machine,

En même temps que la machine, les pilotes devront présenter :

- leur passeport technique dès la deuxième épreuve.
- leur casque homologué, de type intégral, d'une seule pièce et avec jugulaire,
- leurs gants et bottes ou chaussures montantes en cuir,
- leurs équipements de cuir. Doublures Nylon interdites.
- leur protection dorsale.
- leur tapis d'environnement

**Briefing** : Tous les teams devront assister au briefing obligatoire prévu à leur intention, le jour de la course.

#### **ART 8 – ESSAIS**

Une séance d'essais chrono de 1 heure en continu ou deux fois 30 minutes devra être prévue.

Chaque pilote doit avoir effectué un minimum de 2 tours d'essais.

**Le meilleur temps réalisé par chaque équipage positionnera la machine sur la grille de départ.**

#### **ART 9 – DEPART**

La grille de départ sera établie après les essais chronos et affichée au moment du briefing. Chaque équipage désignera le pilote qui prendra le départ, donné en épi au drapeau national (type LE MANS). Toute machine absente sur la grille 15 mn avant le départ devra partir pour la course depuis la zone des stands sur ordre d'un commissaire. Il en est de même pour les pilotes qui ne pourraient participer au tour de chauffe obligatoire.

Un seul accompagnateur licencié sera admis en grille pour tenir la machine et ne devra en aucun cas aider au démarrage de celle-ci. (STOP and GO)

#### **ART- 10 : COURSE**

L'organisateur fournira et positionnera une pendule pouvant être consultée par les pilotes.

Durée : 3 heures minimum

Temps de conduite : Conformément aux RTS les temps de conduites sont :

**A partir de 12 ans : 4 relais maximum de 30 mn séparés chacun par 1 heure de repos.**

**A partir de 16 ans** : relais de 30 mn séparés chacun par un temps de repos correspondant aux 2/3 du temps du relais.

Les temps de conduite, après vérification, pourront donner lieu en cas de dépassement, à des sanctions sous forme de pénalités de temps ou déclassement. S'il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués sera décompté. En cas de contestation, les contrôles auprès des chronométreurs feront foi. Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l'épreuve.

#### **Procédure "Stop and Go"**

Le temps d'arrêt pour une procédure est fixé à **30 secondes**

Si une pénalité "Stop and Go" est infligée à un pilote, un panneau portant l'inscription "STOP and GO" accompagné du numéro de la machine sera présenté au pilote. Celui-ci aura cinq tours maximum pour s'arrêter à l'endroit défini par la direction de course. Si le pilote ne s'arrête pas au bout de **cinq** tours, le pilote sera exclu de la course. Toutefois la machine pourra continuer la course avec les autres pilotes. Si plusieurs pilotes sont passibles d'une procédure "Stop and Go" en même temps, les pilotes seront arrêtés suivant l'ordre des temps de qualification.

Dans le cas où la fin de la course interviendrait avant l'application de la procédure, le ou les pilotes concernés se verront infliger une pénalité de **1 tour**.

#### **ARRETS :**

**Sur la piste** : En cas de panne sur la piste, le pilote devra placer sa machine en dehors de la piste de sorte qu'elle ne présente aucun danger pour les autres concurrents. Il pourra effectuer, dans ces conditions et sans aide extérieure, de petites réparations puis reprendre la piste sous le couvert des commissaires de piste.

Tout ravitaillement ou intervention d'assistance est strictement interdit sur la piste, en dehors des stands. Si la réparation ne peut être effectuée sur place, le pilote poussera sa machine dans le sens de la course en dehors de la piste et pourra revenir au stand par les raccourcis qui lui seront indiqués par les commissaires.

Tout pilote qui s'éloigne de plus de 10 mètres de sa machine entraîne l'abandon de celle-ci, donc de l'équipage, exception faite en cas d'évacuation sanitaire. Dans ce cas, aucune personne autre qu'officiel ne peut s'approcher de la machine en attendant le retour du pilote, sous peine de mise hors course.

D'autre part, le pilote ne devra en aucune manière quitter le Service Médical. Si celui-ci décide d'interdire au pilote de reprendre la course, le Directeur de Course pourra autoriser un autre pilote de l'équipe à récupérer la machine pour continuer l'épreuve, en respectant les conditions de temps de conduite prévues au paragraphe précédent.

**Aux stands** : L'accès aux stands ne peut se faire que par l'entrée de la piste de décélération. La circulation s'effectue à vitesse réduite devant les stands et jusqu'à l'accès à la piste de course.

Dès l'entrée de la piste des stands, le pilote peut recevoir l'aide de ses mécaniciens pour rejoindre son stand. Le retour sur la piste de course s'effectue par la sortie de la piste des stands, aux ordres du commissaire en place.

Il est formellement interdit de fumer dans les stands, de souder ou d'employer quelque source de chaleur que ce soit. Un extincteur vérifié fourni par le team devra rester facile d'accès pendant toute la durée de l'épreuve.

**Nota** : Lors des ravitaillements, les machines doivent être béquillées et les pilotes ne doivent pas rester sur la machine

**Arrêts de la course** : Si pour une raison grave, la direction de course estime devoir interrompre la course, cela se fera sur présentation du drapeau rouge EXCLUSIVEMENT. Les coureurs rejoindront alors, à vitesse réduite, le parc fermé, où devront également être placées immédiatement les machines arrêtées à leurs stands au moment de la présentation du drapeau rouge.

Si une machine arrêtée à son stand n'est pas roulante au moment de l'arrêt de la course, elle ne sera pas déplacée, mais toute intervention sur cette machine devra cesser jusqu'au moment du nouveau départ.

**Nouveau Départ** : Les conditions pour redonner le départ de la course sont les suivantes :

- Moins de trois tours effectués : Lorsque le drapeau rouge est présenté avant que le pilote en tête et tous les autres pilotes dans le même tour aient terminé leur troisième tour, le premier départ sera nul et sans valeur. Les machines peuvent être réparées ou remplacées. Le nouveau départ de la course sera donné pour la distance totale de la course (Le directeur de Course peut réduire celle-ci) et les positions originales de départ seront identiques. La place de tout motocycle ne pouvant prendre le départ de cette nouvelle course restera vacante.
- S'il est impossible de recommencer la course, aucun point ne sera attribué.
- Plus de trois tours et moins des deux tiers de la distance effectuée : Lorsque le drapeau rouge est présenté après que le pilote de tête et que tous les autres pilotes dans le même tour que le premier ont terminé leur troisième tour :
  - a) La course sera considérée comme étant en deux parties. Le classement de cette première partie sera effectué sur le dernier tour où tous les pilotes dans le même tour que le premier auront franchi la ligne de chronométrage avant la présentation du drapeau rouge.

Exemple : Si le drapeau rouge est présenté quand le coureur de tête est dans son 10<sup>ème</sup> tour après avoir terminé son 9<sup>ème</sup> tour, et qu'un ou plusieurs pilotes dans le même tour que le coureur de tête n'ont pas terminé leur 9<sup>ème</sup> tour, le résultat de la course sera alors basé sur le 8<sup>ème</sup> tour. Si un drapeau rouge est présenté lorsque le coureur de tête et tous les autres coureurs dans le même tour que celui-ci sont dans leur 10<sup>ème</sup> tour après avoir terminé leur 9<sup>ème</sup> tour, le résultat de la course sera alors basé sur le 9<sup>ème</sup> tour.

- b) Les positions de départs se feront selon l'ordre des machines à la fin de la première partie, information qui sera donnée par le chronométrage.
  - c) Seuls sont admis au nouveau départ, les pilotes n'ayant pas signé une feuille d'abandon avant la présentation du drapeau rouge.
  - d) Lorsque la course se déroule en plusieurs parties, on additionne le nombre de tours effectués dans chacune d'elles et vainqueur est le pilote ayant le plus grand nombre de tours. En cas d'égalité de tours c'est l'addition des temps réalisés dans chaque partie qui entrera en considération.
  - Lorsque les temps de la première partie de la course ne pourront être obtenus, des points seront attribués pour chacune des manches (1 point pour le 1<sup>er</sup>, 2 points pour le 2<sup>nd</sup>, etc). Sera déclaré vainqueur le pilote qui totalisera le moins de points et ainsi de suite. En cas d'ex-æquo, la manche la plus longue prédominera, en cas d'égalité de longueur, le résultat de la seconde manche sera prépondérant.
  - e) S'il est impossible de recommencer la course, la moitié des points sera attribuée.
  - f) La distance de la nouvelle course sera celle requise pour achever la distance totale de la course. (La direction de course pourra réduire cette distance)
  - Plus des deux tiers de la distance effectués : Lorsque plus des deux tiers de la distance initiale de la course, arrondie au nombre entier de tours **inférieurs** ont été effectués, la course sera considérée comme une course complète. Le classement sera effectué sur le dernier tour où tous les pilotes dans le même tour que le premier auront franchi la ligne de chronométrage avant la présentation du drapeau rouge
- Si deux drapeaux rouges ont déjà été présentés dans la même course et qu'il est nécessaire d'arrêter une nouvelle fois celle-ci, il ne sera pas donné de nouveau départ même si les deux tiers de la distance ou de la durée initiale de la course ne sont pas atteints. Le Directeur de Course en accord avec le jury pourra déroger à cette règle.
- Dans ce cas si plus de 50% de la distance ou de la durée initiale de la course sont atteints, la totalité des points sera attribuée.

Dans les cas ci-dessus, l'heure d'arrivée reste celle qui découle du départ initial, sans tenir compte des durées d'interruption. Course interrompue après le drapeau à damier, voir article 6-3 des règles générales CCR.

**Procédure nouveau départ** : le nouveau départ aura lieu, au plus tôt 15 minutes après que les teams en aient été informés. Le pilote ou le mécanicien de chaque team est autorisé à récupérer la machine en parc fermé. Celui-ci sera ouvert 5 minutes avant l'ouverture de la sortie du couloir des stands. Les teams seront autorisés à faire le complément d'essence ou le changement de pneus devant leur stand respectif à l'exception de toute autre information. La procédure de départ pourra être identique à un départ normal. Toutefois en cas de conditions particulières, la direction de course pourra avec l'accord du Jury, décider d'une procédure de départ lancé derrière le safety-car. Dans ce cas, les pilotes prendront place derrière le safety-car dans l'ordre du classement intermédiaire, les uns derrière les autres. Ils ne pourront pas se dépasser. Le safety-car effectuera un tour complet et s'effacera avant la ligne de départ.

Tous les équipages n'ayant pas signifié leur abandon seront admis au nouveau départ. Le signal d'arrivée sera présenté à l'heure où la course aurait dû se terminer.

**Neutralisation** : Si pour toute cause que se soit, la course devait être neutralisée :

- la direction de course présentera un panneau portant l'inscription "SAFETY CAR"
  - les commissaires de pistes présenteront un drapeau Rouge avec la "Croix de St André"
  - un véhicule de sécurité gyrophare allumé entrera en piste afin de retenir les machines à vitesse réduite jusqu'à la fin de l'intervention.
- A partir de l'entrée en piste de ce véhicule, les pilotes sont sous le régime du drapeau jaune. Tout dépassement est interdit. Ils devront se présenter en file indienne devant le poste de chronométrage. Durant cette procédure, les arrêts aux stands sont autorisés. La sortie des stands s'effectuera de la manière suivante : Le commissaire à la sortie des stands ouvrira celle-ci 10 secondes après le passage du dernier concurrent derrière le safety car et ce pendant 10 secondes pour permettre aux concurrents dans les stands de reprendre la piste. Les tours réalisés durant cette procédure sont comptabilisés au même titre que ceux de la course.
- A la fin de l'intervention, le véhicule éteindra son gyrophare en passant devant le poste de chronométrage et sortira de la piste à la fin du tour.

Dans le cas de chute, s'il s'avère que la machine est endommagée, elle devra être contrôlée par un commissaire technique après réparation avant de reprendre la piste.

#### ART 11 – ARRIVEE

Au terme de la course, le drapeau à damier sera abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée. Pour être classés, le pilote et sa machine devront avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur, dans les 5 minutes qui suivent le signal de fin de course.

Si un (des) coureur(s) précède(nt) de près, avant la ligne d'arrivée, le coureur de tête lors du dernier tour, le Directeur de course présentera simultanément au(x) coureur(s) de tête, le drapeau à damiers et le drapeau bleu.

Ceci signifie que la course est terminée pour le coureur de tête tandis que le(s) coureur(s) qui précède(nt) de près le coureur de tête doit(vent) terminer le dernier tour et recevoir le drapeau à damiers.

Dès le moment où le drapeau à damier est abaissé, la sortie des stands sera fermée.

#### ART 12 – CLASSEMENT DE LA COURSE – RECOMPENSES

Le classement de la course sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et de l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée. Pour être classé, un équipage doit :

- avoir franchi la ligne d'arrivée (sur la piste) dans les conditions prévues à l'article 11
- avoir couvert au moins 75% du nombre de tours parcourus par le vainqueur de sa catégorie.

Dans le cas où la course se serait disputée en plusieurs parties, on additionnerait le nombre de tours effectués dans chacune d'elles, l'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours étant proclamé vainqueur. En cas d'égalité du nombre de tours, c'est l'ordre d'arrivée de la deuxième partie qui serait pris en considération.

Des coupes ou récompenses seront remises par l'organisateur aux trois premiers des catégories suivantes :

- 50 à 80 cm3 2 temps BV
- 50 à 80 cm3 2 temps et 125 cm3 4 temps à variateur
- 125 cm3 4 temps à boîte de vitesse

Le classement du championnat se fera par le cumul des points attribués à chaque team et à chaque épreuve inscrite au calendrier 2011.

Pour chaque course les points pour le Championnat seront attribués de la façon suivante :

Pour les courses dont la durée prévue est inférieure à 5 heures

1 <sup>er</sup>	25pts	6 <sup>ème</sup>	10pts	11 <sup>ème</sup>	5pts
2 <sup>ème</sup>	20pts	7 <sup>ème</sup>	9pts	12 <sup>ème</sup>	4pts
3 <sup>ème</sup>	16pts	8 <sup>ème</sup>	8pts	13 <sup>ème</sup>	3pts
4 <sup>ème</sup>	13pts	9 <sup>ème</sup>	7pts	14 <sup>ème</sup>	2pts
5 <sup>ème</sup>	11pts	10 <sup>ème</sup>	6pts	15 <sup>ème</sup>	1pts

Pour les courses dont la durée prévue est au minimum de 5 heures et est inférieure à 12 heures

1 <sup>er</sup>	30pts	6 <sup>ème</sup>	12pts	11 <sup>ème</sup>	6pts
2 <sup>ème</sup>	24pts	7 <sup>ème</sup>	11pts	12 <sup>ème</sup>	5pts
3 <sup>ème</sup>	19pts	8 <sup>ème</sup>	10pts	13 <sup>ème</sup>	4pts
4 <sup>ème</sup>	16pts	9 <sup>ème</sup>	8pts	14 <sup>ème</sup>	2pts
5 <sup>ème</sup>	13pts	10 <sup>ème</sup>	7pts	15 <sup>ème</sup>	1pts

Pour les courses dont la durée prévue est au minimum de 12 heures et de 24h maximum

1 <sup>er</sup>	35pts	6 <sup>ème</sup>	14pts	11 <sup>ème</sup>	7pts
2 <sup>ème</sup>	28pts	7 <sup>ème</sup>	13pts	12 <sup>ème</sup>	6pts
3 <sup>ème</sup>	22pts	8 <sup>ème</sup>	11pts	13 <sup>ème</sup>	4pts
4 <sup>ème</sup>	18pts	9 <sup>ème</sup>	10pts	14 <sup>ème</sup>	3pts
5 <sup>ème</sup>	15pts	10 <sup>ème</sup>	8pts	15 <sup>ème</sup>	1pts

**Classement final : les ex-aequo seront départagés par leur plus grand nombre de places de premier, deuxième, troisième. S'il est impossible de les départager ils auront le même classement.**

Tout team engagé dans l'épreuve comptant pour le championnat marquera des points au classement dans la catégorie à laquelle il appartient.

#### ART 13 – VERIFICATIONS FINALES

A la fin de la course, toutes les machines seront placées en parc fermé, les 3 premières seront vérifiées, d'autres pourront l'être à la discrétion de la Direction de Course.

Durée du parc fermé : 30 minutes après l'affichage des résultats.

#### ART 14 – RECLAMATIONS (Titre VI du Code Sportif National)

Elles devront être présentées, par écrit, au Directeur de Course, accompagnées d'une caution de **300 €**, dans les délais prévus au titre VI du Code Sportif National. Cette caution ne sera remboursée que si le bien fondé de la réclamation est reconnu.

En outre, pour toute réclamation portant sur une machine et nécessitant un démontage moteur, il sera demandé une caution de 100 € pour un moteur 2 temps et 200 € pour un moteur 4 temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au concurrent contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Le directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée. Un pilote contraint de démonter ne peut prétendre à une indemnité quelconque (sauf disposition réglementaire particulière).  
Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par la CCR, après avis des commissaires techniques responsable du contrôle, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le tribunal national de discipline et d'arbitrage.  
Lors des épreuves, la FFM se réserve toute possibilité quant aux vérifications et démontage d'une machine, notamment la saisie provisoire de pièces (assemblées ou non) pour contrôle ultérieur. La non disponibilité temporaire, pour le concurrent de ses pièces, ne peut donner lieu à aucune indemnité ou réclamation. Ces pièces seront remises à la disposition du concurrent le plus rapidement possible.

#### **ART 15 – SANCTIONS**

Des sanctions (amendes, "Stop and Go", déclassement voire exclusion), pourront être infligées, par les officiels, aux pilotes, si eux même ou leurs accompagnateurs ne respectent pas les règles de sécurité, de bruit et de comportement dans les enceintes sportives (piste, stands, paddock et les abords), sans préjuger des sanctions complémentaires demandées par le jury auprès des instances disciplinaires.

- Tout comportement jugé dangereux dans la voie des stands sera pénalisé d'un STOP and GO de 30 secondes

#### **ART 16 – OFFICIELS**

Officieront sur chaque épreuve :

- un directeur de course ayant satisfait à un séminaire ou équivalent, un délégué, un commissaire technique national et une équipe chronométrage désignée par la F.F.M.

- un directeur de course adjoint, deux commissaires sportifs, deux aides techniques et deux chronométreurs désignés par le club organisateur ou la ligue régionale. Il appartient au Délégué (Président du Jury) de communiquer au Président de la C.N.V. un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve.

#### **ART 17 – LITIGES**

En cas de litige, il sera tranché par le Jury conformément au Code Sportif National, au présent règlement et aux règles générales CCR. Dans le cas où aucun texte ne s'applique, le Jury est souverain pour trancher un litige.

#### **ART18 – RESPONSABILITES**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

#### **ART 19 – LAISSEZ-PASSER**

Les laissez-passer pilotes ou mécaniciens fournis par les organisateurs ne sont ni vendables, ni cessibles à titre gracieux.